

Notes conférence Publifin – Louvain-la-Neuve – 6 mars 2017

Introduction par Guillaume Dos Santos (EDH)

2005 Di Rupo « j'en ai marre des parvenus » → cadastre des mandats → vers une ère de l'éthique et de la transparence ?

2017 : Retour à la case départ.

Publifin = système mis en place par les fédérations liégeoises des partis → Comment les partis ont-ils pu laisser un tel système se mettre en place ? Y a-t-il une culture politique à remettre en question ?

Présentation des intervenants

Le système des intercommunales – Kris Wauters

Cadre légal de l'intercommunale : article 162 de la Constitution, disposition créée en 1921 qui autorise la coopération entre les communes. Cette disposition n'est pas très claire et a été modifiée par la régionalisation des compétences.

Deux idées sont derrière ce système d'intercommunales. D'un côté, l'octroi d'une possibilité de coopération soit par un contrat entre communes soit par la création entre elles d'une personnalité juridique indépendante. D'un autre côté, le maintien de l'autonomie locale au sein de l'intercommunale puisque le but doit être de protéger les intérêts communaux.

Les compétences intercommunales : énergie, eau, déchets, télécommunication, etc. Soit des secteurs importants du point de vue économique → besoin de personnes compétentes ayant une expertise économique, juridique ou scientifique.

Le code wallon de la démocratie locale prévoit des dispositions concrètes par rapport aux statuts et compétences des intercommunales.

Quel statut ? Une intercommunale est une autorité administrative, ces décisions sont donc des actes juridiques unilatéraux (→ champ d'application du Conseil d'Etat).

Il y a deux catégories d'intercommunales : 1) les intercommunales pures = constituées que de personnes juridiques publiques. 2) les intercommunales mixtes = constituées de partenaires public-privé.

Complexité juridique : les décisions des intercommunales ressortent du droit administratif alors que leur statut ressort du droit des entreprises.

En ce qui concerne le fonctionnement, il y a une prépondérance pour les communes dans les organes, les finances et le but. Le décret du 19/07/2006 tend à instaurer des règles de bonne gouvernance en s'inspirant du droit privé → interdictions en matière d'incompatibilité. Les différents organes sont : (1) l'AG, constituée de mandataires publics (aspect démocratie indirecte) qui détermine la stratégie générale, approuve les comptes, fixe les indemnités et les jetons de présence, (2) le CA, (3) le Comité de rémunération, constitué de 5 administrateurs, il a un pouvoir de recommandation concernant les indemnités et les jetons de présence et un pouvoir de décision concernant les avantages des fonctions dirigeantes et (4) les organes restreints de gestion.

→ Il y a des possibilités de cumul au sein des intercommunales

Incompatibilités/interdictions par rapport aux cumuls (notamment) :

- Un administrateur ne peut prendre de décision s'il a un intérêt personnel
- Un conseiller communal ne peut pas exercer plus de 3 mandats rémunérés au sein d'intercommunales
- Un administrateur ne peut avoir de fonction dans une société privée ou d'activités similaires
- Un administrateur est empêché s'il est membre d'un gouvernement

Retour contextuel sur le scandale Publifin – Cédric Halin

Il y a quelques années, un grand nombre de communes ont perdu de l'argent avec la faillite de Dexia (Holding communal détenait les participations des communes dans Dexia).

Les communes ont aussi des participations dans les intercommunales → il est tracassé par Publifin.

Publifin a été créée en 1923 (association liégeoise d'électricité) et consistait alors en une mutualisation des moyens des communes pour développer le réseau électrique.

En 2006, Stéphane Moreau arrive à Publifin (directeur) et décide d'acquérir d'autres intercommunales → diversification. Il bâtit un empire/une nébuleuse.

Comme Olne a des actions dans Publifin, Cédric Halin s'inquiète de savoir si l'édifice est solide ou non. Il remarque que la particularité de la structure réside en un mécanisme mis en place par Stéphane Moreau pour ne pas se voir appliquer certains contrôles. Par exemple, la commune de Fouron (région flamande) fait partie de Publifin → intercommunale interrégionale → pas de tutelle wallonne.

La nébuleuse Publifin est un amas de filiations : Communes et provinces → Publifin → Finanpart SA → Nethys SA → une série de ramifications.

Il existe des mesures de publicité → Halin consulte les décisions et y voit la création de comités de secteurs (= organes consultatifs). Il interpelle le CA sur les rémunérations des personnes liées aux comités de secteur.

Les intercommunales, un débat récurrent – Stéphane Hazée

Au départ, l'idée des intercommunales = merveilleuse. La démarche d'Halin = salutaire.

Les intercommunales font débat depuis longtemps, il y a eu des changements vers une plus grande transparence et une meilleure gouvernance.

→ En 2014, quatre décrets :

- Rattraper les intercommunales interrégionales dans le droit régional
- Enjeux autour des rémunérations : rapport annuel avec informations concernant les rémunérations des administrateurs et des cadres dirigeants
- Tutelle : gouvernement peut nommer des commissaires du gouvernement
- Création d'une commission de déontologie et d'éthique

→ Nouveau gouvernement ne met pas en application ces quatre décrets.

Que dire de Publifin ?

- Responsabilité du gouvernement qui n'a pas mis en application les quatre décrets de 2014
- Illégalité des rémunérations → appelle à un remboursement
- Nécessité de voir clair sur ce système opaque
- Système de concentration de pouvoir : on retrouve les mêmes personnes à des plusieurs étages, pratiques d'intimidation et d'entraves à l'information → logique de personnes qui se croient intouchables → nécessité d'une commission d'enquête
- Question du fossé entre citoyens et institutions politiques

Questions de débat

1) Quelle(s) réforme(s) mettre en œuvre ?

Wauters

Ne pas créer de règles spécifiques à ce cas, pas de cas par cas, besoin d'une vision globale

Halin

Il est auditeur à la Cour des Comptes, ce qui lui a permis de faire la lumière sur Publifin. Mais ce n'est pas donné à tout le monde → formation des élus (sans tomber dans la technocratie) pour ce type de poste → avoir un socle minimum de compétences (marché public, comptabilité générale, etc.). Tout en gardant la pluralité de la représentation.

Un contrôle externe est important pour palier à des visions éthiques à géométrie variable.

Hazée

Argent public évidemment puisque le consommateur paie et les associés sont des communes et provinces.

- Mettre en œuvre les 4 décrets de 2014. Aller au bout de la clarté. Établir l'application du droit régional sur les structures interrégionales.
- Enjeu des filiales qui sortent du champ de la tutelle → imaginer une tutelle sur les filiales
- Enjeu de la définition de ce qui est un intérêt communal (journaux dans le sud de la France ?)
- Transparence et limitation des rémunérations publiques doit être totale pour les mandataires publics
- Revoir le mécanisme de répartition au sein des CA pour éviter l'entre-soi

Halin

Espèce de gentlemen's agreement au sein du conseil provincial. Perte de sens de la réalité → besoin d'un renouvellement. Rôle des partis : pas impliqués car phénomène liégeois.

Hazée

- Tous les partis ne sont pas mouillés ! il n'y a pas de mandataires Ecolo qui ont touché des montants exorbitants ni qui concentrent les pouvoirs ni qui ont fait des menaces. C'est vrai que 3 Ecolo sont au CA et que deux Ecolo ont approuvé la création de comités de secteur.

- Question de culture politique : oui, il y a des enjeux de culture mais ça se travaille. Les partis ont un rôle à jouer car l'éthique n'est jamais acquise. Il y a besoin de règles pour se prémunir de conflits d'intérêts et de concentration des pouvoirs.
- Objectivation des fonctions dirigeantes : une personne ne devrait pas être mise à une fonction dirigeante en fonction de sa carte de parti

2) Que peuvent faire les citoyens ?

Hazée

Se faire entendre (carte blanche, pétition, mails, etc.). Exemple de la mobilisation autour du CETA.

Wauters

Elections.

Publicité de l'administration → s'informer

Se former

Droit de pétition

Faire partie d'un Parti et être actif dans le politique

Halin

Participation au niveau communal : interpellations au conseil communal

À Olne, il y a un projet de budget participatif.